

TABLEAU SYNOPTIQUE DES DISPOSITIFS DU LIVRE VI DU CODE DE COMMERCE

		PREVENTION DES DIFFICULTES				TRAITEMENT DES DIFFICULTES		
MANDAT AD HOC	CONCILIATION	PROCEDURES DE SAUVEGARDE			REDRESSEMENT JUDICIAIRE	LIQUIDATION JUDICIAIRE	RETABLISSEMENT PROFESSIONNEL	
		FINANCIERE ACCELEREE	ACCELEREE	CLASSIQUE				
A	B	C	D	E	F	G	H	
1	Nature de la procédure	AMIABLE		SEMI COLLECTIVE	COLLECTIVES			---
2	Initiative	Dirigeant				Dirigeant Créancier Ministère Public		Débiteur personne physique avec demande concomitante de liquidation judiciaire
3	Extension de procédure	non applicable		Dirigeant ou organes de la procédure collective			non applicable	
4	Conditions d'ouverture	Absence de cessation des paiements				Cessation des paiements	Cessation des paiements Redressement manifestement impossible	
		Difficulté de toute nature	ou cessation des paiements de moins de 45 jours		Difficultés insurmontables (en leur absence, invitation du Tribunal à solliciter conciliation)	Obligation de déclarer la cessation des paiements		
CONCILIATION PREALABLE								
5	Taille de l'entreprise	Non applicable		20 salariés ou 3M€ de CA ou 1,5M€ au total du bilan	non applicable		Actif < 5.000 € et aucun salarié depuis 6 mois	
6	Confidentialité	Confidentialité totale	Conservée si accord non homologué	Publicité légale				
			Publication du jugement si accord homologué					
7	Effets sur le passif antérieur	Aucun	Aucun sauf décision du Président	Gel du passif bancaire uniquement	Gel du passif			Effacement des dettes
8	Mandataires de Justice	Mandataire ad hoc sur proposition du dirigeant	Conciliateur sur proposition du dirigeant	Administrateur Judiciaire précédemment conciliateur	Administrateur Judiciaire sur proposition du dirigeant	Administrateur Judiciaire sur proposition du dirigeant	Liquidateur	Mandataire Judiciaire
9	Pouvoirs du Mandataire de Justice	non applicable		Surveillance ou assistance		Assistance ou représentation	Représentation	Actes conservatoires
10	Coût de la procédure	Convention validée par le Président		Honoraires selon réglementation avec Ordonnance présidentielle de taxe et recours possibles				
11	Sort des cautions personnes physiques	Aucune incidence	Peuvent se prévaloir des délais et de l'accord	Suspension des poursuites y compris pendant le plan		Suspension des poursuites jusqu'au plan	Mise en jeu	Peuvent se prévaloir de l'effacement des dettes
12	Rémunération du dirigeant	Libre				Maintenue sauf opposition du Juge commissaire	Subsides possibles (personne physique)	Non applicable
13	Licenciement	Droit commun				Autorisation du juge commissaire	Procédure dérogatoire / Autorisation du juge commissaire si licenciement pendant éventuelle poursuite d'activité	
14	Prise en charge AGS	Aucune		Sur demande de l'Administrateur Judiciaire (dans la limite des plafonds de l'AGS)		Totale (dans la limite des plafonds de l'AGS)		
15	Reprise par des tiers	Si accord de l'entreprise, du créancier et du Ministère public		Non applicable		Partielle	Offres de cession d'entreprise ou d'actifs isolés	
16	Sanctions des dirigeants	non applicable				Patrimoniales, professionnelles ou pénales		
17	Durée de la procédure	Pas de durée maximum	5 mois maximum	2 mois maximum	3 mois maximum	12 mois voire 18 mois à titre exceptionnel	6 mois à 1 an pour la liquidation simplifiée	4 mois
18	Sort des pénalités et majorations de retard	Négociation avec les organismes fiscaux et sociaux		Remise de plein droit des pénalités et majorations de retard (sauf majorations fiscales de mauvaise foi)				
19	Comités de créanciers	Non applicable		Comité des établissements de crédit	Comité des établissements de crédit et Comité des Fournisseurs			Non applicable
20	Elaboration du plan de règlement du passif	Négociation		L'entreprise ou les comités de créanciers				
21	Acceptation du plan de règlement du passif	Conventionnelle		A la majorité des 2/3 du montant des créances des créanciers membres du comité	A la majorité des 2/3 du montant des créances des créanciers membres des comités ou simple consultation des créanciers en l'absence de comités			
				Non applicable				
22	Mentions au RCS après exécution du plan	Non applicable		Disparition rétroactive de toutes mentions au RCS après exécution du plan depuis...				
				3 années		5 années		